

Vie du club ce trimestre

En bref:

Atrium- construction, la revue des professionnels du patrimoine, change de formule. Désormais à une cadence de quatre numéros par an, Atrium-construction continuera de nous informer sur l'actualité du bâti ancien. Le journal développe également des dossiers de fond, accessibles sur son site internet.

Les métiers du Patrimoine-Éditions Ed-Xodus. Cet ouvrage, rédigé avec le soutien technique du GMH, vous entraîne à la découverte de femmes et hommes, qui œuvrent au quotidien pour la restauration du patrimoine en France et vous racontent leurs « métiers passion » et leurs motivations à transmettre leurs savoir-faire, afin que leurs gestes, précis et ancestraux, ne disparaissent pas. Ils ne sont pas, pour autant, figés dans le passé, et s'intéressent aux technologies les plus avancées, afin que leurs techniques évoluent et contribuent à répondre au mieux aux problématiques de restauration du patrimoine.

Les rendez-vous du Club :

La Fédération Patrimoine-environnement propose un **atelier « urbanisme et aménagement du territoire »** à Dourdan (91) le 4 mars.

Un atelier sur les **performances énergétiques du bâti ancien** est également organisé à Rennes (35) le 25 mars.

ENTRETIEN

Un adhérent du Club vous livre son point de vue

Alain de la Bretesche, secrétaire général de la Fédération Patrimoine-Environnement et président des journées juridiques du patrimoine.



Villa restaurée dans le cadre d'un partenariat entre la FP et la ville d'Enghien-les-Bains (ZPPAUP)

un premier temps pour dire NON à un projet dangereux ou mortifère pour le patrimoine, souhaite dire OUI à une démarche positive avec les élus dans l'élaboration des documents d'urbanisme bien faits, en tenant compte de la protection du patrimoine et des paysages.

Vous organisez prochainement un atelier sur l'urbanisme et notamment sur les incidences du Grenelle II sur les paysages, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, par l'intermédiaire de son Club des Partenaires. Quelles sont, selon vous, les principales modifications que cette loi apporte ?

La Loi Grenelle II est un véritable monument législatif de 140 articles. Tous ne concernent pas l'urbanisme et le patrimoine, loin de là !

Mais le code de l'urbanisme est sensiblement modifié pour reformer les SCOT (schéma de cohérence territoriale), les PLU (plan local d'urbanisme) et les outils spécifiques de protection du patrimoine et des paysages que sont les AVAP (aires de protection et de mise en valeur du patrimoine), nouvelles dénominations des ZPPAUP. Le rôle des collectivités locales d'une part, et des agents de l'État d'autre part, se trouve nécessairement impacté par les textes nouveaux.

Dans ce « paysage » nouveau, les associations du patrimoine doivent jouer à plein leur rôle de corps intermédiaire de la société française. Il faut pour cela que leurs membres soient informés et formés. Tel est l'objectif de cet atelier de travail qui est organisé à Dourdan le vendredi 4 mars 2011.

D'autres ateliers- formations sont programmés en région, sur cette thématique ou sur « les performances énergétiques du bâti ancien » (en lien avec Maisons paysannes de France) ou « Agir pour les églises » (en liaison avec l'Observatoire du patrimoine religieux).

* Henri de Segogne était un haut fonctionnaire (conseil d'État et Commissariat général au tourisme), un alpiniste de renom (il avait dirigé la première expédition française en Himalaya en 1936) et pionnier de la protection du paysage et du patrimoine culturel en France

ZOOM SUR

« Économies d'énergies :
le bâti ancien : mieux le connaître, pour mieux intervenir »

À quelques jours de la publication au Journal officiel de l'obligation d'affichage du classement énergétique du bâti ancien pour toute vente ou location, il nous semble important de rappeler l'implication de la Fondation du Patrimoine dans l'étude ATHEBA, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, sur le bâti ancien et ses performances énergétiques.

Des fiches rédigées par l'association Maisons paysannes de France, sont désormais accessibles sur le site internet de la Fondation du Patrimoine, rubrique « ressources en ligne » et aideront porteurs de projet et professionnels dans la conduite de leur projet de restauration.

TOUR D'HORIZON

La SPPEF lance un appel aux maires de France

Par le biais de ses amendements, la SPPEF s'est fortement impliquée dans la préparation de la loi Grenelle II et a obtenu que l'article 12 de cette loi soit modifié, pour permettre aux maires de communes, qui ne disposent pas de secteur protégé ou de ZPPAUP, d'élaborer des périmètres de protection en accord avec l'architecte des bâtiments de France.

Et le sujet est d'importance, car en l'absence d'un tel travail, le maire ne pourra plus s'opposer à une demande de permis de construire ou à une déclaration préalable prévoyant l'installation de matériaux d'isolation ou de dispositifs de production d'énergie renouvelable pour un usage domestique, sauf sur les périmètres protégés, soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Cet article étant applicable six mois après la publication de cette loi, et bien que le maire ait la possibilité de créer ces zones sans contrainte de délais, il ne pourra pas s'opposer aux dispositifs de protection d'énergie renouvelable tant qu'il n'aura pas délimité ces périmètres protégés. Il est donc tout à fait souhaitable de les mettre en place sans trop tarder.

La SPPEF a élaboré, en accord avec les architectes des bâtiments de France, un manuel destiné aux maires souhaitant délimiter un périmètre de protection. Ce manuel est accessible sur le site internet de la Fondation, rubrique Club des Partenaires.

Un métier à la loupe

*Un savoir faire
quasi millénaire :
la Tuilerie de Pontigny*

Au XII^e siècle est érigée l'abbaye de Pontigny, classée « patrimoine mondial de l'humanité ». Pour la construire, il faut des matériaux, souvent trouvés non loin des chantiers. Les moines cisterciens profitent de l'argile locale et créent la tuilerie de Pontigny.



Détail tuiles

En 1872, Jules Aléonard reprend la tuilerie. En 1945, un besoin se fait ressentir pour les restaurations des monuments bombardés. Face à cette demande, et avec l'aide d'un architecte des monuments historiques, est mise au point la première tuile labellisée « Monuments historiques ». C'est le début de la spécialisation de la Tuilerie Aléonard dans la restauration du patrimoine.

Pour répondre aux exigences des porteurs de projet, la tuilerie diversifie son offre. Elle développe une gamme « patrimoine » qui répond au besoin de trouver des tuiles de récupération pour effectuer un panachage harmonieux sur les toitures. Son principe ? Obtenir un aspect naturel par sa fabrication semi-artisanale. D'autres produits sont créés comme des chatières, façonnées à la main, des tuiles émaillées à la louche.

La tuilerie appartient désormais au groupe Wienerberger, ce qui lui permet de profiter des avantages d'un groupe de taille et de renommée internationale, tout en conservant une fabrication traditionnelle.

La Tuilerie adhère au Club des Partenaires depuis 2008. Ensemble, ils organisent, chaque année, un concours pour récompenser des restaurations de toiture réalisées en tuiles Aléonard.